

Les messes célébrées pour tout associé défunt, à quelque autel et dans quelque église que ce soit, jouissent de l'avantage de l'autel privilégié, c'est-à-dire que chacune donne une indulgence plénière suffisante en elle-même pour délivrer sur-le-champ, du purgatoire, l'âme à laquelle elle est appliquée.

LA CONGRÉGATION DE LA BONNE MORT AU GESU, MONTRÉAL.

La Congrégation de la Bonne Mort a été érigée dans l'église du Gesu, à Montréal, le 3 novembre 1878.

CONSEIL. — La Congrégation est régie par un Conseil composé du Directeur, du Président, du Vice-Président, du Secrétaire et du Trésorier.

RÉUNIONS. — Les réunions des Associés se font le quatrième dimanche de chaque mois, comme suit :

Le matin, à 7 h., messe et communion générale à l'autel de saint Joseph.

Le soir, à 7.30, sermon, prières de la Congrégation et salut du Saint Sacrement.

TRIDUUMS. — Deux triduums sont prêchés chaque année, à 7.30 du soir, les trois jours qui précèdent la fête de l'*Oraison de Notre-Seigneur* (le mardi après la Septuagésime) et les trois jours qui précèdent la fête du *Patronage de saint Joseph* (le troisième dimanche après Pâques).

En ces deux fêtes, il y a messe et communion générale à l'autel de saint Joseph à 7 h.

MESSES DITES POUR LES ASSOCIÉS. — Une contribution annuelle de 25 cents — contribution tout à fait libre cependant — fait participer les Associés à *vingt-quatre messes* dites pour eux tous les ans (le quatrième dimanche de chaque mois et le mercredi de chaque semaine) dans l'église du Gesu, et leur donne droit, après leur mort, à *douze messes basses*.

Cette contribution se paye chaque année avant le 31 décembre, et on donne un *reçu* pour les douze messes en cas de mort.

Ceux qui versent en une fois la somme de \$5.00 ont les mêmes avantages pendant leur vie et après leur mort.

Les parents de l'Associé défunt doivent avoir soin de transmettre immédiatement ce reçu au R. P. Directeur, avec l'avis de décès du confrère, afin que l'on puisse faire dire sans retard les douze messes basses pour le repos de son âme.

ADMISSION DES ABSENTS. — On doit, autant que possible, se présenter personnellement au R. P. Directeur pour être reçu dans la Congrégation de la Bonne Mort.